Aff. VILLA CASIMIR (
Dos. 24563

CABINET ESSNER
SELARL d'Avocats au Barreau de GRASSE
3, rue de Bône – 06400 CANNES

Tél. : 04 97 06 68 80 – FAX : 04 97 06 68 88

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

IL COMPORTE

Les clauses et conditions particulières.
Les clauses et conditions générales.

Les candidats adjudicataires, l'ensemble des parties et leurs conseils sont tenus de le respecter.

Les obligations des avocats au Barreau de GRASSE, en matière de vente judiciaire, sont déterminées par les textes en vigueur et par le règlement intérieur du Barreau de GRASSE.

CONDITIONS PARTICULIERES

Clauses et conditions auxquelles seront adjugés, à l'audience des Criées du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, Juridiction de l'Exécution compétente en matière de saisie Immobilière, au Palais de Justice de ladite ville, sur saisie-immobilière, au plus offrant des enchérisseurs, EN UN SEUL LOT, les biens et droits immobiliers suivants :

A CANNES, 26, rue Borniol
Dans un ensemble immobilier dénommé « VILLA CASIMIR »

UN APPARTEMENT au rez-de-chaussée, de deux pièces principales ;

UNE CAVE au sous-sol ;

La désignation détaillée de ce bien figure dans le P.V. descriptif qui est inséré dans le paragraphe « DESCRIPTION ».

I – QUALITE DES PARTIES

A la requête du :

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble « VILLA CASIMIR », dont le siège est à CANNES, 26, rue Borniol, représenté par son Syndic en exercice le CABINET TRIO, SARL au capital de 7.622.45 €, immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 421 416 116, dont le siège social est à CANNES, Le Saint Christophe, 3, rue de Bône, agissant lui-même poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Procédant en vertu d'une Assemblée Générale en date du 7 JANVIER 2021, autorisant la saisie immobilière.

Pour lequel domicile est élu à CANNES, « Le Saint Christophe », 3, rue de Bône, au Cabinet de Maître Renaud ESSNER, Membre de la SELARL CABINET ESSNER, Société d'Avocats au Barreau de GRASSE, lequel se constitue pour lui sur la présente poursuite et ses suites.

Ayant pour Avocat plaidant la SCP MONCHO-VOISIN MONCHO, société d'avocats au Barreau de GRASSE, demeurant à CANNES, 3, rue de Bône « Le Saint Christophe ».

CONTRE

©AVOVENTES.FR

PARTIE SAISIE

II – FAITS ET ACTES DE LA PROCEDURE.

La vente est poursuivie en vertu du :

Jugement du TRIBUNAL DE PROXIMITE de CANNES en date du 1er MARS 2021, devenu définitif suite à la signification en date du 22 MARS 2021 et certificat de non appel en date du 23 SEPTEMBRE 2021.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble « VILLA CASIMIR » créancier poursuivant, a, par exploit de la SCP NICOLAS DELTEL, Huissiers de Justice à CANNES, en date du 19 JANVIER 2022, fait commandement de payer valant saisie-immobilière à d'avoir à lui payer les sommes suivantes :

- La somme de ..... 7.116.61 €

- Les intérêts au taux légal + taux légal majoré à compter du 28 FEVRIER 2020 jusqu'au 19 JANVIER 2022 ..... 365.52 €

- Le détail des intérêts en page suivante

- Les intérêts au taux légal + taux légal majoré à compter du 20 JANVIER 2022 jusqu'au jour du règlement définitif ..... à déterminer

- A titre de dommages et intérêts ..... 500.00 €

- En application de l'article 700 du Code de Procédure Civile ..... 800.00 €

- Les entiers dépens ..... à déterminer

- Total général « sauf à déterminer » ..... 8.782.13 €

SELARL CABINET ESSNER
Avocats associés
Le Saint Christophe
3 rue de Bône
06400 CANNES

Tel. 04.97.06.68.80
Fax. 04.97.06.68.88
essner-avocats@orange.fr

CALCUL D'INTERETS

Affaire

Période : du 28/02/2020 Au 19/01/2022

Date ou la décision est rendue exécutoire : 01/03/2021

Le taux est majoré de 5% 2 mois après cette date. (Art L.313-3 du code monétaire et financier)

Calcul avec Taux légaux (Professionnels / Entreprises)

Date	Nb Jours	Intérêts	Taux	Principal (Fin de période)	Annexe + cumul intérêts
28/02/2020	0	0.00	**0.000**	7 116.61	0.00
30/06/2020	124	21.03	**0.870**	7 116.61	21.03
31/12/2020	184	30.14	**0.840**	7 116.61	51.17
01/05/2021	121	18.64	**0.790**	7 116.61	69.81
30/06/2021	60	67.73	**5.790**	7 116.61	137.54
19/01/2022	203	227.98	**5.760**	7 116.61	365.52

Principal et annexe dus au	28/02/2020	:	7 116.61	EUR
Intérêts dus au	19/01/2022	:	365.52	EUR
TOTAL DU au	**19/01/2022**	**:**	**7 482.13**	**EUR**

La partie saisie n'ayant pas satisfait au commandement délivré, l'acte de la

SCP NICOLAS DELTEL, Huissiers de Justice à CANNES, a été publié au

Service de la Publicité Foncière d'ANTIBES, Premier Bureau, le

7 FEVRIER 2022, volume 2022 S, numéro 15.

Une copie de l'état hypothécaire délivré sur publication du commandement

n° 0604P05 2022F479, déposé le 7 FEVRIER 2022, par Maître CABINET

ESSNER est annexée ci-après :

Par ailleurs, le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble « VILLA CASIMIR », poursuivant, a fait délivrer à [redacted] suivant exploit de la SCP NICOLAS DELTEL, Huissiers de Justice à CANNES, en date du 4 MARS 2022, l'assignation à comparaître à l'audience d'orientation devant le Juge de l'Exécution compétent en matière de saisie Immobilière près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, dont une copie est ci-après annexée.

La dénonciation avec assignation a également été délivrée aux créanciers inscrits révélés par l'état hypothécaire sur formalité de publication du commandement, le 8 MARS 2022, en vue de la même audience d'orientation.

Du JEUDI VINGT ET UN AVRIL DEUX MIL VINGT DEUX A NEUF HEURES (21 AVRIL 2022 à 9 heures).

III – DESIGNATION DES BIENS

a) Désignation du bien saisi

Les parties divises et indivises d'un immeuble dénommé « VILLA CASIMIR », sis à CANNES, 26, rue Borniol, cadastré section BL, numéro 120, pour 2 a 64 ca. Objet d'un état descriptif et règlement de copropriété publié le 3 AOUT 1984, volume 7250, numéro 1.

Les parties divises comprenant :

- LE LOT NUMERO 4 : UN APPARTEMENT au rez-de-chaussée, de 2 pièces principales, avec les 80/1.000° des parties communes ;
- LE LOT NUMERO 12 : UNE CAVE au sous-sol, avec les 9/1.000° des parties communes ;

b) Description – Occupation – Surface

DESCRIPTION – OCCUPATION – DIAGNOSTICS DIVERS ET LOI CARREZ

Ce bien et droit immobilier a fait l'objet d'un P.V. de description dressé par Maître Florence GIORDANENGO-GENTRIC, Huissier de justice salarié au sein de la SCP NICOLAS DELTEL, Huissiers de Justice à CANNES, le 18 FEVRIER 2022, lequel est annexé au présent cahier des conditions de la vente, ci-après :